



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil municipal de Fains-Véel s'est réuni le lundi 21 septembre 2026 sous la présidence de Gérard ABBAS, maire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, à l'exception de l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec RTR Architectes, qui a recueilli 2 abstentions.

TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'application de la taxe sur les logements vacants, conformément aux nouvelles dispositions fiscales applicables à compter de 2027.

ÎLOT MAIRIE – ÉCOLE MATERNELLE – HALTE-GARDERIE

Plusieurs décisions ont été prises afin de permettre la poursuite du chantier, notamment à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise Peintures Tonnes. Le lot « Peinture » a ainsi été réattribué à l'entreprise Leroy Peinture.

Plusieurs avenants ont également été approuvés pour réaliser des travaux complémentaires liés notamment aux réseaux, à l'humidité, à la ventilation et aux aménagements intérieurs.

Concernant la maîtrise d'œuvre, un avenant prolonge de 11 mois certaines missions de suivi et de coordination du chantier, dont l'achèvement est désormais prévu pour fin octobre 2026. Le montant de cet avenant s'élève à 18 505,96 € HT. Cette délibération a recueilli 2 abstentions.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Un avenant de 450 € HT a été approuvé pour des travaux sur la porte séparative des courts de tennis couverts.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil a approuvé le remboursement de 149,88 € TTC à la directrice de l'école élémentaire pour l'achat de deux buts de football destinés aux élèves.

POUVOIRS DE POLICE

Le Conseil municipal a été informé des dispositions relatives au transfert de certains pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, notamment dans les domaines de l'assainissement, des déchets ménagers, des gens du voyage, de l'habitat et de certains aspects de la voirie.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les élus ont pris connaissance des rapports 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.